



À la lumière de la crise COVID-19, les responsables de l'ONU demandent la libération immédiate de tous les enfants en détention, y compris les enfants palestiniens

Déclaration à la presse conjointe de Jamie McGoldrick, Coordonnateur humanitaire dans le territoire palestinien occupé, Geneviève Boutin, Représentante spéciale de l'UNICEF dans l'État de Palestine, et James Heenan, Chef du Bureau des droits de l'homme des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé

Jérusalem, 11 mai 2020

Nous sommes gravement préoccupés par la détention continue d'enfants palestiniens par les autorités israéliennes. Fin mars, 194 enfants palestiniens étaient détenus par les autorités israéliennes dans des prisons et des centres de détention, principalement en Israël, selon des données publiées par le service pénitentiaire israélien. C'est plus que le nombre mensuel moyen d'enfants détenus en 2019. Sur la totalité, la grande majorité de ces enfants n'ont été reconnus coupables d'aucune infraction mais sont placés en détention provisoire.

Les droits des enfants à la protection, à la sécurité et au bien-être doivent être respectés à tout moment. En temps normal, l'arrestation ou la détention d'un enfant devrait être une mesure de dernier recours et pour la durée appropriée la plus courte. Cela est inscrit dans la Convention relative aux droits de l'enfant, qu'Israël et l'État de Palestine ont ratifiée.

Pendant une pandémie, les États devraient accorder une attention accrue aux besoins de protection et aux droits des enfants, et l'intérêt supérieur des enfants devraient être une considération primordiale dans toutes les mesures prises par les gouvernements.

Les enfants en détention courent un risque accru de contracter COVID-19, avec une distance physique et d'autres mesures préventives souvent absentes ou difficiles à réaliser. De plus, depuis le début de la crise du COVID-19 en Israël, les procédures judiciaires sont en suspens, presque toutes les visites en prison sont annulées et les enfants se voient refuser l'accès en personne à leurs familles et à leurs avocats. Cela crée des difficultés supplémentaires, des souffrances psychologiques et empêche l'enfant de recevoir les conseils juridiques auxquels il a droit. Pour les enfants en attente de jugement, ces pressions pourraient les mettre sous une pression accrue pour qu'ils s'incriminent, plaidant coupable d'être libérés plus rapidement.

La meilleure façon de faire respecter les droits des enfants détenus dans une pandémie dangereuse, dans n'importe quel pays, est de les libérer de la détention et de mettre un moratoire sur les nouvelles admissions dans les centres de détention. Nous appelons les autorités israéliennes et palestiniennes à le faire immédiatement.



OCHA

Organisation des Nations Unies
Bureau de coordination de affaires humanitaire
Territoires palestiniens occupés

Retour
au site
AFPS Alsace

Rapport de situation d'urgence COVID-19 (5 - 11 mai 2020)

Points forts

- 15 nouveaux cas COVID-19; aucun nouveau décès n'a été enregistré.
- Les travailleurs palestiniens en Israël seront couverts par une assurance maladie, suite à une requête judiciaire.
- Le plan d'intervention interorganisations révisé pour la crise du COVID-19 est financé à 50%.

Aperçu de la situation

Au 11 mai, quelque 547 Palestiniens auraient contracté COVID-19 en TPO, dont 172 à Jérusalem-Est [1].

355 dans le reste de la Cisjordanie et 20 dans la bande de Gaza. Il s'agit d'une augmentation de 15 par rapport à la semaine dernière, aucun nouveau décès n'ayant été enregistré. Au total, depuis le début de l'épidémie, 382 cas se sont rétablis.

Selon le ministère palestinien de la Santé (MoH), depuis le début de la pandémie, 42 417 échantillons de laboratoire ont été testés. Quelque 14 875 Palestiniens sont en quarantaine chez eux ou dans des installations désignées à des fins de surveillance. Le nombre cumulé de Palestiniens en quarantaine depuis le début est de 62 071.

Le ministère de la Santé (MoH) et la communauté humanitaire continuent de combler les lacunes critiques dans les fournitures, y compris les kits de test, l'équipement de protection individuelle (EPI), les

ventilateurs et l'équipement essentiel de l'unité de soins intensifs (USI). L'état d'urgence dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, initialement déclaré le 5 mars, a été prorogé jusqu'à début juin. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, une baisse du respect des règles par le public est signalée, et l'OMS continue d'encourager les gens à respecter les mesures recommandées, y compris la mise à distance physique et les mesures d'hygiène personnelle.

Compte tenu de l'impact négatif du verrouillage prolongé sur l'économie palestinienne, le gouvernement d'Israël a accepté de transférer 800 millions de shekels à l'Autorité palestinienne (AP), à titre d'avance sur les recettes fiscales qu'Israël perçoit au nom de l'Autorité palestinienne. L'argent sera transféré en quatre versements mensuels, à partir de fin mai.

Le 11 mai, le Coordonnateur humanitaire pour le territoire palestinien occupé, ainsi que le Représentant spécial de l'UNICEF et le Chef du Bureau des droits de l'homme des Nations Unies, ont publié une déclaration conjointe exprimant leur vive inquiétude face à la poursuite de la détention par les autorités israéliennes d'enfants palestiniens, qui sont exposés à un niveau de risque élevé de contracter COVID-19. Le communiqué demandait la libération immédiate de tous les enfants en détention, y compris des enfants palestiniens, et un moratoire sur les nouvelles admissions dans les centres de détention.

Pour rappel :

[Etat palestinien](#) : population palestiniennes : 4 800 000 habitants dont 2 209 000 réfugiés - 4 décès dus au COVID recensés.

[Israël](#) : 9 millions d'habitants, 245 décès dus au COVID recensés